

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 10.1, 10.2, Motion.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h15.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 1.1.1) **Besançon** : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 5.6), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 5.6), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (à partir du 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.1), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER (à partir du 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 10.2), Mme Danièle POISSENOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise PRESSE (jusqu'au 3.2), Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 5.6), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au 10.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN (à partir du 1.1.1), Mme Nicole WEINMAN **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.6) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.7) **Champagny** : M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.6) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 10.2) **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE à partir du 1.1.1) **Franois** : Mme Françoise GILLET **Genes** : Mme Maryse MILLET **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 10.2), M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.7) **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIÈRE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Saône** : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du 1.1.1) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Yves-Michel DAHOU, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST **Franois** : M. Claude PREIONI **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château** : Mme Séverine MONLLOR **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : M. Claude OYTANA **Pirey** : M. Jacques COINTET **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Bernard MOYSE

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.1), H. AKODAD (à partir du 1.1.1), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), Y.M. DAHOU (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du 1.1.1), J.S. LEUBA (jusqu'au 0.2), M. LOYAT (jusqu'au 10.2), M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, D. POISSENOT (à partir du 1.1.8), S. WANLIN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE, C. CURTY (à partir du 1.2.7), C. PREIONI, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. JOLY (à partir du 1.1.1), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.7), J.M. FAIVRE
Mandataires : G. VERRO, J.P. TAILLARD (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), J.J. DEMONET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.C. ROY, C. TISSIER (à partir du 1.1.1) N. BODIN (jusqu'au 0.2), M.N. SCHOELLER (jusqu'au 10.2), P. BONNET, J.M. GIRERD, J.F. GIRARD (à partir du 1.1.8), J. SCHIRRER (jusqu'au 0.2), C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, P. CONTOZ, S. COURBET (à partir du 1.2.7), F. GILLET, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.7), J.M. BOUSSET.

Délibération n°2012/001983

Rapport n°7.4 - Subvention du Grand Besançon pour la réhabilitation de logements locatifs publics (programmation 2012)

Subvention du Grand Besançon pour la réhabilitation de logements locatifs publics (programmation 2012)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président
Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Soutien à la réhabilitation dans le parc public »	Montant prévu BP 2012 : 589 513,00 € (y compris les reports de crédits au titre du PRU de Planoise) Montant de l'opération : 310 436,28 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°4 « La préservation du patrimoine des bailleurs publics » du Programme Local de l'Habitat actualisé et en application du PCET 2012-2014, le Grand Besançon soutient financièrement les opérations de réhabilitation de logements locatifs publics. Le présent rapport propose d'intervenir, pour l'exercice 2012, en prenant en charge le coût des diagnostics techniques et en participant aux travaux de réhabilitation. Le montant total des aides octroyées par le Grand Besançon est de 310 436,28 €.

Le Plan Climat Energie Territorial du Grand Besançon a été adopté lors de la séance du Conseil de Communauté du 17 février 2012. La rénovation énergétique des parcs privé et public constitue une des actions principales du programme d'actions du PCET 2012-2014 dans le domaine de l'habitat ; L'objectif est d'améliorer, en les réduisant, les consommations d'énergie et de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

En application de la fiche action LOG 3.1 « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public » du PCET 2012-2014, les modalités d'intervention du Grand Besançon pour l'exercice 2012 s'inscrivent dans la continuité du dispositif appliqué depuis 2008. Au vu des budgets plus conséquents apportés à partir de 2013 en faveur des opérations de réhabilitation de logements locatifs publics, les critères d'attribution des subventions du Grand Besançon seront redéfinis dans les mois à venir.

Les modalités d'intervention et les montants de subvention proposés sur l'exercice 2012 sont donc les suivantes :

I. Prise en charge du coût des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation

La participation du Grand Besançon porte sur la prise en charge du coût des diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic amiante, thermographie, diagnostic technique du bâtiment) quelle que soit la localisation des opérations, le type de travaux réalisés et la classe énergétique du bâtiment. Pour chaque opération, cette prise en charge ne peut pas toutefois dépasser 1 % du prix de revient de l'opération (TTC). L'objectif pour la collectivité est notamment de connaître les caractéristiques techniques du patrimoine et de disposer à l'avenir d'éléments fiables et objectifs en matière de soutien aux travaux de réhabilitation.

II. Prise en charge des frais de certification « Patrimoine Habitat »

Conformément à la convention de partenariat signée avec la société Cerqual Patrimoine, le Grand Besançon prend également en charge 50 % des frais engagés pour la réalisation du Bilan Patrimoine Habitat et la moitié des honoraires de certification « Patrimoine Habitat » réglés par les bailleurs à Cerqual Patrimoine, quelle que soit la localisation des opérations.

III. Participation au financement des travaux de réhabilitation

Sur le volet « Travaux », pour les opérations situées dans des secteurs hors PRU, le Grand Besançon intervient financièrement à hauteur de 1 % du montant total des travaux (TTC) en faveur d'opérations de réhabilitation complète de logements locatifs publics comprenant des travaux d'amélioration thermique (isolation, menuiseries, chauffage/Eau chaude sanitaire) permettant un changement de classe énergétique ainsi que des travaux d'amélioration des logements et des communs.

Pour les opérations situées dans le périmètre du PRU de Planoise, la participation du Grand Besançon fait référence à la maquette financière figurant dans la convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. A titre de rappel, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, le Département du Doubs et la Région Franche Comté se sont engagés à intervenir à hauteur de 400 000 € par collectivité répartis sur quatre ans pour le financement des opérations de réhabilitation dans le cadre du PRU de Planoise. Aussi, les aides proposés en 2012 constituent les dernières subventions à attribuer aux opérations de réhabilitation de logements locatifs publics dans le cadre du PRU de Planoise.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé pour l'exercice 2012 une participation globale du Grand Besançon (prise en charge des diagnostics, des frais de certification et subvention pour les travaux) de **310 436,28 €** répartie de la manière suivante :

- **subvention « diagnostics techniques »** : 48 270,08 € pour 6 opérations de Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et Neolia (soit 255 logements),
- **subvention « BPH / Certification Patrimoine Habitat »** : 6 444,05 € pour une opération de Grand Besançon Habitat de 48 logements situés au 12-14-16 Rue de Chaillot à Besançon.
- **subvention « travaux »** : 255 722,15 € pour 7 opérations de Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et Neolia (soit 546 logements) dont 4 opérations dans le cadre du PRU de Planoise ;

Mme MENETRIER et MM. GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2012.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,
Jean-Claude ROY,
2^{ème} Vice-Président

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Rapport adopté à la majorité

Reçu le 26 DEC. 2012

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 1

Programmation CAGB réhabilitation 2012

Organisme	Commune	Adresse	Nombre de logement	Contexte de financement (ANRU / ZUS / hors ZUS)	Montant total de l'opération (TTC - TVA 7%)	Montant total de travaux (TTC - TVA 7%)	Types de travaux prévus / réalisés	Liste des diagnostics réalisés (y compris BPH)	Étiquettes énergétiques des bâtiments avant et après travaux	Subvention sur crédits CAGB			Subvention sur crédits CAGB (Total)
										Prise en charge des diagnostics techniques (coûts TTC)	Prise en charge de 50% du BPH et certification Cerqual patrimoine (coûts TTC)	Subvention pour travaux	
Grand Besançon Habitat	Besançon	7,9 Avenue Ile de France	51	PRU Plaineoise	1 605 334,00 €	1 427 487,00 €	Remplacement menuiseries extérieures (doubles vitrages peu émissifs), isolation et revêtement des façades, VMC, amélioration murs (sois, peintures) et des loggements (cuisine, salle de bain), mise aux normes électriques	Diagnostic de matrise d'œuvre, diagnostic émissifs, diagnostic des réseaux d'eau et de gaz, diagnostics pluviales, étude thermique	Avant travaux : Classe D (178,3 kWhep/m².an) → après travaux : classe B (81,7 kWhep/m².an) soit inférieur au seuil du label BBC (86 kWhep/m².an pour la Franche Comté)	0,00 €	62 244,00 €	75 186,00 €	
Grand Besançon Habitat	Besançon	2, 2B et 4 Rue de Cologne	113	PRU Plaineoise	2 609 462,00 €	2 579 144,00 €	Remplacement menuiseries extérieures (doubles vitrages peu émissifs), isolation et revêtement des façades, VMC, amélioration murs (sois, peintures) et des loggements (cuisine, salle de bain), mise aux normes électriques	Diagnostic de matrise d'œuvre, diagnostic émissifs, diagnostic des réseaux d'eau et de gaz, diagnostics pluviales, étude thermique	Avant travaux : Classe D (163 kWhep/m².an) → après travaux : classe B (81,7 kWhep/m².an) soit inférieur au seuil du label BBC (86 kWhep/m².an pour la Franche Comté)	0,00 €	62 109,00 €	90 784,00 €	
Grand Besançon Habitat	Besançon	2, 4 Rue de Franche Comté	132	PRU Plaineoise	2 750 622,00 €	2 401 306,00 €	Remplacement menuiseries extérieures, isolation des pignons et revêtement des façades, VMC, amélioration murs (sois, peintures) et des loggements (escalier) et des loggements (cuisine, salle de bain), mise aux normes électriques	Diagnostic de matrise d'œuvre, étude thermique	Avant travaux : Classe D (179 kWhep/m².an) → après travaux : classe C (141 kWhep/m².an)	0,00 €	83 857,00 €	83 857,00 €	
Grand Besançon Habitat	Besançon	12-14-16 Rue de Chaillet	48	hors ZUS	Non communiqué à ce jour	Non communiqué à ce jour	Pré-diagnostic : mise aux normes électriques, amélioration performance énergétique, création chaudière, réflexion pièce humide, remplacement menuiseries extérieures, amélioration communs et réseaux d'évacuation, amélioration sécurité incendie, mise en place contrôle d'accès et résidentialisation	Diagnostic de matrise d'œuvre, étude thermique	Subvention "diagnostic" attribuée en Conseil de Communauté du 16/12/2010 pour cette opération	0,00 €	0,00 € (Demande de travaux en 2013)	6 444,05 €	
Habitat 25	Besançon	1-9 Rue des Causasses	188	PRU Plaineoise	4 755 994,39 €	4 589 883,39 €	Remplacement menuiseries extérieures (bois en double vitrage peu émissifs), isolation complémentaire des réseaux ECS, amélioration des logements (sois, peintures, cuisine, salle de bain, remplacement radiateurs) et des communs (VMC, isolation des murs, mise aux normes électriques, remplacement ascenseurs	Diagnostic de matrise d'œuvre, étude thermique	Avant travaux : Classe D (181 kWhep/m².an) → après travaux : classe C (133 kWhep/m².an)	0,00 €	21 913,00 €	21 913,00 €	
Habitat 25	Besançon	3 Place Risler	11	ZUS Cité Bôlard	843 220,04 €	777 075,40 € (hors travaux poste de police)	Remplacement menuiseries extérieures, isolation des façades et combles, amélioration des réseaux d'eau et de gaz, VMC, mise aux normes électriques	Etude thermique	Avant travaux : Classe E (275 kWhep/m².an) → après travaux : classe C (131 kWhep/m².an)	0,00 €	7 770,75 €	10 017,90 €	
Habitat 25	Besançon	4 Place Risler	11	ZUS Cité Bôlard	755 395,31 €	700 000,00 €	Remplacement menuiseries extérieures, isolation, amélioration des logements (sois, peintures, cuisine, salle de bain), VMC, mise aux normes électriques	Etude thermique	Avant travaux : Classe F (343 kWhep/m².an) → après travaux : classe C (132 kWhep/m².an)	0,00 €	7 000,00 €	9 247,15 €	
Neolia	Besançon	12-14 Rue Eugène Savoye	40	hors ZUS	1 218 184,75 €	1 082 840,00 €	Remplacement menuiseries extérieures (bois en double vitrage), isolation par l'extérieur, remplacement système de chauffage électrique par du gaz, VMC hydro, amélioration murs (sois, peinture, isolation des combles), mise aux normes électriques	Audit énergétique	Subvention "diagnostic" attribuée en Conseil de Communauté du 16/12/2010 pour cette opération	0,00 €	10 828,40 €	10 828,40 €	
Neolia	Besançon	3 et 6 Rue du Séchal	9	hors ZUS	Non communiqué à ce jour	Non communiqué à ce jour	Remplacement menuiseries extérieures, revêtement des façades et éventuellement remplacement système de chauffage électrique par du gaz	Audit énergétique	Éléments transmis à l'issue de l'audit	0,00 € (Demande de subvention pour travaux en 2013)	0,00 €	1 249,82 €	
Neolia	Besançon	11-13 et 14-16 Cité de la Bouloie	60	hors ZUS	Non communiqué à ce jour	Non communiqué à ce jour	Revêtement des façades (Travaux déjà réalisés précédemment : reconstruction menuiseries extérieures pour l'extérieur et trappes PVC double vitrage)	Audit énergétique	Éléments transmis à l'issue de l'audit	0,00 € (Demande de subvention pour travaux en 2013)	0,00 €	908,96 €	
Total Programmation 2011										48 270,08 €	6 444,05 €	255 722,15 €	
Total subventions CAGB										310 436,29 €			

Synthèse des subventions attribuées	
Grand Besançon Habitat	256 271,05 €
Habitat 25	12 082,19 €
SAIEMB Logement	0,00 €